Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Liège - division Namur

2 6 JUIL, 2018

Pou Pie Effettier

N° d'entreprise : 0505 743 449

Dénomination

(en entier): JOST CHEMICAL EUROPE

(en abrégé) :

Forme juridique: SPRL

Adresse complète du siège : Rue du Bois Portal 30 bte 1-3, Apt A12, 5300 ANDENNE

Objet de l'acte : Démission

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 juillet 2018

Sixième résolution

L'assemblée décide de mettre fin au mandat de gérant de Monsieur Niki Akers, avec effet rétroactif au 20 juin 2018, en raison du départ de Monsieur Akers de la Société à cette date. L'assemblée confirme que, suite à la révocation du mandat de Monsieur Akers, Monsieur Jerry Jost est devenu, à partir du 20 juin 2018, l'unique gérant de la Société. Le mandat de Monsieur Jost restera non-rémunéré.

Septième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, avec faculté de substitution et de sous-délégation, au Gérantet/ou à M. Richard TEMKO, M. Geoffroy FINK ou Mme Ysabelle VUILLARD, tous étant avocats au sein du cabinet Dechert LLP, dont les bureaux sont établis à 1050 Bruxelles, avenue Louise 480, ainsi qu'à la société Atemio bybvba, dont le siège est établi à Zwaarveld 41 D, B-9220 Hamme, chacun pouvant agir individuellement, afin d'accomplir toutes les formalités requises en droit belge, en ce compris, sans limitation, la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions prises ci-dessus et la modification de l'inscription de la Société auprès du Registre des Personnes Morales, l'accomplissement à cet égard de toutes les formalités administratives et de dépôt, et, entre autres, la représentation de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et du greffe du Tribunal de Commerce, ainsi que le dépôt des comptes annuels de la Société auprès de la Banque Nationale de Belgique, et, à cet effet, faire tout ce qui est nécessaire en vue de donner effet aux décisions prises ci-avant.

Ysabelle Vuillard Avocat Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).